

Bien appareillé, c'est pas pareil !

En quoi consiste le métier d'audioprothésiste ? Nathalie MENARD, audioprothésiste diplômée d'État et briviste, répondra à cette question au fil des parutions de votre magazine « En Attendant ». Pour ce numéro, elle répond à la question suivante :

Tous les audioprothésistes disposent du même matériel, alors quelle est la différence entre un bon et un mauvais appareillage auditif ?

Mme Ménard :

« Les compétences de votre audioprothésiste et votre implication :

Un audioprothésiste est bien souvent vu comme un simple vendeur de matériels auditifs. Mais il est bien plus que cela. Il procède au choix, à l'adaptation et au contrôle de l'efficacité de l'aide auditive. Selon la loi, il est le seul professionnel à être habilité à réaliser ces actes. Il est le relai dynamique du médecin ORL, unique prescripteur, si le besoin est avéré, d'un appareillage auditif.

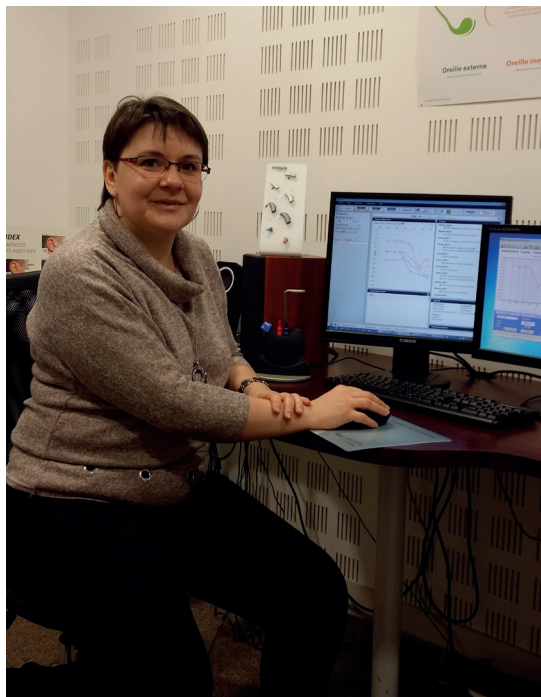
Que doit faire un bon audioprothésiste ?

Identifier vos besoins :

Les tests auditifs, réalisés par l'audioprothésiste (à visée non médicale) en complément de l'audiogramme effectué par le médecin ORL, sont une première étape indispensable et permettent de faire le point sur votre capital auditif. Afin de connaître davantage votre profil auditif, votre spécialiste de l'audition doit aussi évaluer votre compréhension dans le bruit, vos capacités cognitives, les environnements sonores dans lesquels vous évoluez, vos besoins au quotidien (télévision, réunions, travail dans le bruit, ...).

Conseiller sur l'aide auditive la plus adaptée à vos besoins :

En fonction de votre capital auditif, de vos motivations (esthétisme, confort, coût,...), votre audioprothésiste vous proposera l'aide auditive qui vous conviendra le mieux. Il existe différentes typologies d'aides auditives (les intras, les micro-contours et les contours) avec des techno-



logies variées (rechargeables, connectées,...) qui pourront répondre à vos attentes et vos besoins.

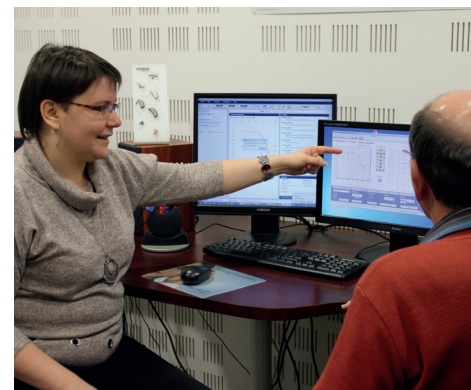
Proposer d'essayer les aides auditives choisies :

À la suite de la prescription médicale de votre médecin ORL, vous avez la possibilité d'essayer l'appareillage auditif que vous avez sélectionné. Votre audioprothésiste l'adaptera à vos besoins et vous aidera à vous habituer à ce dernier. L'essai est gratuit et sans engagement. Cela vous permet d'évaluer l'équipement auditif dans votre vie quotidienne. Entendez-vous mieux ? Est-il confortable ? Est-il pratique à utiliser au quotidien ? Chaque semaine votre audioprothésiste fera le bilan avec vous, adaptera ses réglages à vos remarques et pourra vous conseiller sur la façon d'entretenir vos aides auditives pour qu'elles soient performantes et efficaces.

C'est à partir de cette étape et pour tout le reste de votre appareillage que votre implication est primordiale : grâce à votre ressenti, l'audioprothésiste pourra personnaliser les aides auditives à vos besoins. L'appareillage ne se fait pas en trois minutes : il faut prendre le temps de tester l'équipement dans votre quotidien.

Être à vos côtés, tout au long de la durée de vie de votre équipement :

Après la période d'essai de votre appareillage auditif, la rééducation auditive continue. Des rendez-vous de contrôle et de réglages sont nécessaires tous les 3-4 mois la première année. Ensuite un rendez-vous semestriel est fortement conseillé pour s'assurer du bon fonctionnement de vos aides auditives et pour les nettoyer. Votre audioprothésiste est à votre disposition quand vous en ressentez le besoin. En effet le suivi est compris dans le prix d'achat de l'équipement auditif. Tout comme la garantie (panne) et l'assurance (perte, vol, casse) 4 ans qui sont incluses dans le prix de vos aides auditives*. Ce point sera détaillé lors d'un prochain article.



Qui se préoccupe avec attention de mon confort auditif ?

C'est mon audio mon expert

Les audioprothésistes **entendre**
...et la vie recommence
www.entendre.com

Pour un bon appareillage auditif il faut donc :

- un audioprothésiste diplômé d'État, expert de l'acoustique et de la physiologie de l'oreille.
- ce même professionnel à votre écoute pour vous comprendre et adapter son travail à vos besoins.
- un patient impliqué.
- un suivi régulier pour réajuster vos appareils auditifs. »

*Voir conditions dans votre centre Entendre. Hors appareils CMU. Sauf accords spécifiques.

NATHALIE MENARD

Entendre Brive
60 Bd du général Koenig
19100 Brive la Gaillarde
Tél. 05 55 23 46 89